



Conseil municipal du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-03-38 : Renouvellement du Projet Educatif du Territoire (PEDT) et du Plan Mercredi 2024-2027

L'an deux mille vingt trois, **le lundi 24 juin 2024 à 20 heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 19 juin 2024 Date d'affichage : 19 juin 2024 Secrétaire de séance : Monsieur Roland DELATTRE	Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 28 Présents : 16 Votants : 27
Présents : Monsieur René RÉTHORÉ, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAEGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Isabelle JOURDAIN, Madame Emilie LARGE, Madame Jenna SALORD, Monsieur Abdelkrim TABBOU, Monsieur Coumar PREM, Monsieur Florian GERBER, Monsieur Jean-François RIOS, Madame Fatima GACEM, Monsieur Jean-Marc MAUGUIN, Monsieur Claude ARNOU. Absents excusés et représentés : Monsieur Alexandre VIEIRA donne pouvoir à Madame Isabelle JOURDAIN Madame Sophie JACOTIN donne pouvoir à Monsieur René RÉTHORÉ Madame Stéphanie FOURNEL donne pouvoir à Monsieur Abdelkrim TABBOU Monsieur Jean-Marie VAYER donne pouvoir à Madame Claudie ORMEAUX Monsieur Simon YORO donne pouvoir à Madame Jenna SALORD Madame Meryem GÜLSEN donne pouvoir à Madame Emilie LARGE Manon SALOMONI-GOMES donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT Madame Joana DISTIN donne pouvoir à Monsieur Roland DELATTRE Monsieur Alexis CABELLO donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA Madame Marie KOUNDOU donne pouvoir à Monsieur Laurent VANDERHAEGHE Monsieur Jean-Pierre JACQUART donne pouvoir à Monsieur Claude ARNOU Absent : Monsieur Patrick KATAKO	

Exposé :

La commune de Nandy a mis en place en 2013 un Projet Educatif Du Territoire (PEDT) afin de regrouper et coordonner les actions éducatives proposées aux enfants de 3 à 11 ans.

Ce PEDT a depuis été renouvelé à deux reprises, avec pour volonté d'étendre le champ d'action de ce dispositif en réunissant l'ensemble des partenaires éducatifs de la ville autour de ce projet, afin de proposer des programmations annuelles d'actions de coéducation allant de la « petite enfance » à la « jeunesse ».

Le PEDT de la Ville de Nandy fait l'objet d'une convention entre la Ville, les services de l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et-Marne.

Cette convention arrive à échéance et il convient de signaler au Groupement d'Appui Départemental (GAD) constitué des services de l'Etat (Direction de services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), Préfecture représentée par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et de la CAF, la volonté de la commune de reconduire son PEDT pour la période 2024-2027.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles D.521-10, D.521-12, L.551-13 et D. 521-12 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R.227-16 et R227-20 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

VU le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler le Projet Educatif Territorial-Plan Mercredi qui arrive à échéance le 01-09-2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt pédagogique du PEDT-Plan Mercredi qui vise à rassembler l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation afin d'en assurer la continuité éducative ;

CONSIDERANT les subventions de la Caisse d'Allocations Familiale et du Département de Seine-et-Marne qui peuvent être obtenues grâce à ce dispositif ;

CONSIDERANT qu'il convient de signifier au « Groupement d'Appui Départemental » la volonté de la commune de reconduire son PEDT pour la période 2024-2027 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ (27 VOIX POUR) le principe du renouvellement du Projet Educatif Du Territoire (PEDT) intégrant le plan mercredi à partir de septembre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 24 juin 2024

Le secrétaire de séance
Roland DELATTRE
Adjoint au Maire



Le Maire
René RÉTHORÉ

